

Prolongation des heures de séance

la Fête du Canada. J'espère à ce sujet que nous pourrions concrétiser cette entente plus tard aujourd'hui ou au cours des prochains jours.

Mais en attendant, je n'avais d'autre choix que de proposer la prolongation des heures de tous les jours sauf les jours réservés aux députés et le vendredi, il n'y en a qu'un, c'est le vendredi qui vient, et déjà nous avons indiqué aux leaders parlementaires de l'opposition les travaux que nous aimerions voir discuter vendredi prochain.

Monsieur le Président, j'espère que les députés pourront mettre de côté les attitudes belliqueuses qu'ils ont vis-à-vis d'un ou de plusieurs projets de loi pour faire en sorte que notre réforme parlementaire s'avère un succès. C'est la première fois de l'histoire qu'il nous est donné de proposer ce genre de motions pour nous permettre de prolonger les heures, à toutes fins pratiques, pendant sept jours, car il ne s'agit uniquement que de 35 heures additionnelles que nous demandons au Parlement. C'est la première fois de l'histoire qu'il nous est donné de présenter cette motion, et je pense qu'il serait malheureux que des députés, parce qu'ils s'opposent à l'une ou l'autre des mesures législatives, fassent de l'obstruction à cette motion pour faire valoir leur point de vue ou pour tenter de compter des points politiques. Les députés, bien sûr, ont le droit de débattre la motion, c'est prévu à l'article 9 du Règlement, ma motion est discutable pendant deux heures, et je ne parlerai pas longtemps pour donner le plus de chance possible au plus grand nombre de députés de s'exprimer, mais je conçois que l'on puisse ne pas être d'accord avec les heures que j'ai proposées.

J'ai quand même eu, je tiens à la signaler, la courtoisie de consulter au préalable mes collègues, les leaders parlementaires des partis de l'opposition, bien avant leur caucus de ce matin, mais il semble que nous n'ayons pu de toute évidence en venir à une entente, de sorte que je suis maintenant dans l'obligation de proposer la motion. J'accepte, et c'est normal, qu'elle soit maintenant débattue pendant les deux heures au maximum prévues au Règlement, et qu'elle soit ensuite votée car cela est dans les règles du jeu. Mais ce que je déplorerais cependant, c'est que l'on fasse de l'obstruction systématique, comme celle que se proposait de faire mon ami le député de Hamilton Mountain (M. Deans) et leader parlementaire du Nouveau parti démocratique en proposant que nous atteignions l'ordre du jour. J'ai beaucoup de difficultés à saisir les raisons de son geste. Il était un des membres du Comité sur la réforme parlementaire. Il était un de ceux qui ont justement suggéré qu'en échange de deux mois sûrs d'été dans les circonscriptions pour les députés nous puissions permettre aux députés des deux côtés de siéger plus longtemps durant les deux dernières semaines de juin. Il était un des avocats de cette réforme et, soudain, il cherche à nous empêcher de faire en sorte que cette proposition puisse être débattue, il cherche à nous empêcher de prolonger les heures d'ici la fin de juin. J'aimerais qu'il s'explique clairement. S'il me dit que c'est parce qu'il a des objections à un projet de loi en particulier, je lui dis que ce n'est pas le bon moment pour faire valoir son objection. Je pense que ce n'est pas juste pour la population canadienne qu'on empêche le Parlement de siéger plus longtemps d'ici la fin de juin, parce que monsieur n'est pas d'accord sur une mesure législative.

Je pense que ses collègues, au lieu de croasser comme ils le font, tels des corbeaux, devraient plutôt souscrire à notre

motion et nous féliciter d'avoir eu l'initiative de permettre au Parlement effectivement d'avoir un plus grand nombre d'heures pour débattre le plus grand nombre de mesures législatives possible.

En somme, ce que nous proposons, monsieur le Président, c'est de donner à l'opposition plus d'occasions de débattre, et je trouve ridicule qu'un député cherche à empêcher cela sous prétexte qu'il n'est pas d'accord sur une mesure législative. Cela va à l'encontre de notre système démocratique. Je conçois qu'il n'a pas à souscrire à toutes les mesures gouvernementales. Tout ce qu'ils ont à faire, c'est de débattre en Chambre et de voter contre les initiatives gouvernementales, mais certainement pas d'empêcher le Parlement de fonctionner, et surtout certainement pas de miner la crédibilité de la réforme parlementaire dont nous sommes en train de faire l'expérience. Alors je déplore cette attitude. J'espère que le député de Hamilton Mountain va se raviser et qu'il va constater qu'effectivement il a tort de vouloir miner la réforme parlementaire à cause des vues de quelques-uns de ses collègues sur une mesure gouvernementale sur laquelle ils ne sont pas d'accord.

En conclusion, monsieur le Président, je demande, je propose qu'effectivement nous siégions quelque 35 heures additionnelles d'ici la fin de l'été, et il n'est pas dit que nous n'accepterons pas de négocier avec les partis de l'opposition une réduction de ces heures, le cas échéant, si nous parvenons à disposer plus rapidement d'un train de mesures législatives que la Chambre a commencé à discuter avec l'opposition et lequel donnerait également satisfaction au gouvernement. A mon avis, il n'est pas impossible de considérer que, d'ici la fin de juin, nous puissions nous entendre sur un train de mesures acceptables aux deux côtés de la Chambre, ce qui pourrait peut-être nous permettre d'ajourner la Chambre plus tôt qu'à 23 heures le soir au cours des jours où nous nous proposons de demander la prolongation des heures de séance. Cela reste donc possible. Je veux clairement indiquer à nos collègues de l'opposition que du côté ministériel, nous sommes disposés à renégocier, mais à défaut d'une entente aujourd'hui, étant donné que le Règlement oblige la Chambre à proposer cette motion en une seule journée, savoir le dixième jour de séance avant le 30 juin, je n'avais absolument aucun autre choix que de proposer une motion indiquant des heures fermes et fixes. Cependant, nous sommes encore flexibles d'ici la fin de juin pourvu, bien sûr, que l'opposition se montre raisonnable.

● (1520)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Blaker): Questions et commentaires? Débat.

M. Doug Lewis (Simcoe-Nord): Monsieur le Président, je tiens à préciser pour commencer que, lorsque je me suis levé, après que le leader à la Chambre du gouvernement eut annoncé sa motion, je voulais être sûr de participer au débat et que la motion ne soit pas adoptée aussi rapidement que le gouvernement veut que tous ses projets de loi le soient, c'est-à-dire sans aucun débat. J'étais donc prêt à laisser la parole au leader du gouvernement pour qu'il puisse exposer la position du gouvernement.